



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ n°2015-103 DDT du 9 juillet 2015
Portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000
FR 8302032 – "Affluents rive droite de la Truyère amont"
(zone spéciale de conservation)

Le Préfet du Cantal,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvage ;

VU le code de l'environnement, livre IV, titre 1^{er}, chapitre IV relatif à Natura 2000 et notamment ses articles L414-2, R414 -8 et R414-88-1 ;

VU la décision n° 2008/2510 E de la commission du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

VU l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

VU l'arrêté 2014-1341 du 14 octobre 2014 portant délégation de signature à M. Richard SIEBERT, directeur départemental des territoires du Cantal ;

VU l'arrêté 2015-SG-003 du 26 janvier 2015 portant subdélégation de signature de M. Richard SIEBERT, directeur départemental des territoires du Cantal, à certains de ses collaborateurs ;

VU la fiche de synthèse des consultations des communes et EPCI sur le périmètre du site du 13 mars 2015, proposant la création du pSIC (proposition de site) FR 8302032 – "Affluents rive droite de la Truyère amont";

VU le courrier de transmission au ministère chargé de l'environnement de la fiche de synthèse du 13 mars 2015, comprenant une demande conjointe des préfets du Cantal et de l'Aveyron de désigner le préfet du Cantal en tant que préfet coordonnateur du site ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-519 du 4 mai 2015 fixant la composition du Comité de Pilotage du site « FR 8302032 – Affluents rive droite de la Truyère amont » ;

VU la validation du document d'objectifs par le comité de pilotage du site en date du 29 mai 2015 ;

VU l'avis de synthèse de la consultation du public réalisée du 12 juin au 3 juillet 2015 sur le projet de document d'objectifs et le présent arrêté ;

VU l'avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU l'avis du directeur départemental des territoires du Cantal ;

Sur proposition de directeur départemental des territoires,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le document d'objectifs du site Natura 2000 « FR 8302032 – Affluents rive droite de la Truyère amont », élaboré en concertation avec le comité de pilotage du site, est approuvé.

Article 2 – Le document d'objectifs est tenu à la disposition du public auprès de la préfecture et des services de la direction départementale des territoires du Cantal et de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne, ainsi que dans les mairies des communes comprises dans le périmètre du site.

Article 3 – Le document d'objectifs pourra faire l'objet de révisions dans les conditions prévues par les articles susvisés du code de l'environnement.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture du Cantal, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires du Cantal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.


Fait à AURILLAC, le 9 juillet 2015

Pour le préfet du Cantal,

Pour le directeur départemental des territoires

Pour le chef du service environnement

L'adjoint au chef de service



C. MOREL